



# APPEL A PROPOSITIONS

## EAU ET CLIMAT

### Rendons l'eau à la terre pour restaurer le climat

France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand lance un appel à propositions visant le soutien de projets, menés par des structures sans but lucratif, agissant en faveur du lien existant entre cycle de l'eau et climat.

---

## LIGNES DIRECTRICES

### France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand

La Fondation France Libertés a été créée par Danielle Mitterrand en 1986. Dès sa création, France Libertés défend les droits humains et soutient la résistance des peuples opprimés. Trente et un ans plus tard, la défense des droits fondamentaux demeure au cœur de l'action de la Fondation. Elle développe ses activités autour de deux axes de travail : « L'eau, bien commun de l'humanité » et « Droits des peuples à disposer de leurs ressources naturelles ». Cet appel à propositions concerne le premier axe, au travers des interrelations existantes entre l'eau et le climat.

France Libertés agit d'une part par de la sensibilisation et du plaidoyer (y compris à l'échelle onusienne) et, d'autre part, à travers le soutien de projets de terrain.

# 1. Contexte général et esprit de l'appel à propositions

## France Libertés

Depuis sa création en 1986, France Libertés défend activement les **droits humains**. Cet engagement historique s'est centré sur la défense des droits des peuples à l'autodétermination face à l'oppression de régimes autoritaires. Cette mobilisation auprès des populations s'est traduite de plus en plus par l'appui à leurs combats pour disposer de leurs richesses naturelles, contre la spoliation de leurs terres ou encore pour la préservation de leurs savoir-faire et savoir-vivre traditionnels. Du dialogue qu'entretient France Libertés avec les populations opprimées, a émergé, il y a une quinzaine d'années, un axe central : **le droit à l'eau pour tous**.

Bien commun de l'humanité et du vivant, l'eau est l'élément essentiel à la vie. La Fondation se positionne clairement contre la vision purement marchande de ce bien commun, qui doit être géré de manière participative, démocratique, publique et durable. Symbole du partage, l'eau est vitale pour tous, riche ou pauvre. Priver une personne d'un tel bien est un crime, affirmait Danielle Mitterrand. C'est ainsi tout naturellement que France Libertés a soutenu la bataille pour la reconnaissance du droit à l'eau par les Nations Unies<sup>1</sup> et s'implique désormais dans la lutte pour sa mise en œuvre et son respect par les Etats et les tiers.

Selon Danielle Mitterrand, « *La sauvegarde de l'humanité implique un changement de modèle, une rupture radicale dans les pratiques de gestion des ressources naturelles afin de les protéger et de les mutualiser au profit de tous, au Sud comme au Nord* ».

Le changement climatique est actuellement au cœur de nos enjeux sociétaux : il remet en question l'intégralité de notre mode de vie reconnu comme cause majeure du dérèglement du climat<sup>2</sup>. Si l'on perçoit de plus en plus les menaces et conséquences des perturbations climatiques, c'est bien par l'eau que celles-ci sont le plus visibles : événements extrêmes, sécheresses, inondations, désertifications... L'eau et le climat sont intrinsèquement liés. Ainsi France Libertés souhaite mettre en avant l'importance de la protection de l'équilibre du cycle de l'eau pour la préservation de cette ressource naturelle, bien commun de l'humanité. France Libertés s'engage pour rendre l'eau à la terre pour restaurer le climat et que les communautés puissent devenir actrices d'un changement positif pour préserver leur mode de vie et leur accès à l'eau.

La question de l'accès à l'eau est au cœur de nombreuses actions menées par France Libertés dans le cadre de notre programme sur le droit à l'eau et de celui sur les droits des peuples. Aujourd'hui mis en danger par le dérèglement climatique, nous souhaitons poursuivre la diffusion de notre plaidoyer mais également soutenir des actions de terrains œuvrant pour l'équilibre du cycle de l'eau comme levier d'action contre le changement climatique.

---

<sup>1</sup> Le droit à l'eau a été officiellement reconnu par l'Assemblée générale à travers ses résolutions 64/292 du 28 juillet 2010 et 68/157 du 18 décembre 2013 et par le Conseil des Droits de l'Homme via sa résolution 15/9 du 30 septembre 2010.

<sup>2</sup> Selon le cinquième rapport du GIEC, publié en 2013, le lien entre activités humaines et l'accroissement des températures est qualifié d'extrêmement probable (supérieur à 95% de chances).

## L'appel à propositions

Dans cet appel, nous nous focalisons sur **les interrelations entre l'eau et le climat** et la prise en compte de leurs liens, dans le **but d'intégrer la protection de cette ressource naturelle dans la lutte contre le réchauffement climatique**. Les liens entre Eau et Climat ont régulièrement été démontrés et mis en lumière, le dérèglement de l'un ou de l'autre modifiant la répartition de l'eau sur Terre.

Le contexte actuel ne fait que renforcer l'importance d'une approche globale liant ces deux thématiques. On observe une intensification des événements extrêmes<sup>3</sup> en lien direct avec le changement climatique, ces événements ont lieu dans l'ensemble du globe terrestre et ont pour origine le manque ou l'excès d'eau. La fréquence et la violence de ces événements entraînent une prise de conscience grandissante quant à l'impact des activités humaines sur le climat, mais aussi face à la fragilisation de notre mode de vie par le dérèglement climatique. Les conséquences actuelles mettent en avant l'absence de justice climatique et de justice sociale contribuant à l'accroissement des inégalités. **Face à cela, cet appel souhaite promouvoir les projets et alternatives permettant à chacun de choisir son lieu de vie comprenant des habitats durables et résilients au sein d'un environnement de qualité.**

**La responsabilité humaine dans la modification des cycles naturels dont celui de l'eau est indéniable** et pose la question des modes de vies et des marges de manœuvres existants pour rétablir leurs équilibres. Les modifications du cycle local de l'eau se répercutent sur le cycle global de l'eau sur Terre en modifiant les transferts d'eau sur la planète et engendrant un accès à la ressource de plus en plus contraint. Les activités humaines impactent directement l'équilibre du cycle de l'eau que ce soit par la modification ou la suppression des processus naturels (condensation, infiltration, évapotranspiration), la diminution de la qualité de l'eau, la destruction des espaces naturels et l'annulation des services écosystémiques, ces conséquences se répercutent ensuite sur le climat.

Pourtant **des solutions locales, adaptées à chaque contexte, émergent dans de nombreux lieux de la planète ([voir notre livret Eau et climat](#))**. Ces alternatives témoignent d'une possibilité de « faire autrement » et tirent vers un changement de paradigme qui valorise des modèles de développement durables, intégrés à notre environnement, au cycle de l'eau et axés sur des espaces de vie respectant les droits humains fondamentaux. Cet appel à proposition entend donc **mettre en lumière les solutions humaines en lien avec les interconnexions entre l'eau et le climat**.

C'est pourquoi, **France Libertés cherche à appuyer le travail des acteurs sources de savoirs, d'initiatives et porteurs d'alternatives** permettant la restauration du cycle de l'eau comme levier d'action contre le changement climatique. A travers les projets sélectionnés, France Libertés entend défendre des modes de développement soutenables tant du point de vue social et humain qu'environnemental et économique, les droits des peuples et les biens communs du vivant.

---

<sup>3</sup> Dans son rapport spécial sur les événements météorologiques extrêmes publié en 2012, le GIEC révélait : «*L'évolution du climat modifie la fréquence, l'intensité, l'étendue, la durée et le moment d'apparition des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, et peut porter ces phénomènes à des niveaux sans précédent*» (Field et al., 2012).

L'accès aux droits à l'eau et à l'assainissement est indispensable à la réalisation des autres droits humains dont le droit des femmes. Lors d'une intervention au Conseil des droits humains, Leo Heller, rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits humains à l'eau et l'assainissement rappelle que "les inégalités entre les sexes liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène sont omniprésentes et se produisent à tous les stades de la vie d'une femme – à travers l'enfance, l'adolescence, la parentalité, la maladie et la vieillesse. Il est urgent de veiller à ce que les femmes et les filles, tout au long de leur vie, aient les mêmes chances, les mêmes opportunités et les mêmes possibilités de mener une vie saine et autodéterminée." **Les femmes sont au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux et jouent souvent un rôle central en matière de développement et d'éducation.** C'est pourquoi France Libertés étudiera avec une attention particulière les projets portés par des femmes ou leur bénéficiant.

**La volonté de cet appel à propositions est d'apprendre de ces projets**, tant sur les menaces sur le cycle de l'eau causées par les activités humaines que sur les actions menées pour la protection de l'équilibre de ce cycle dans la lutte contre le dérèglement climatique.

A travers le panel des projets soutenus, nous souhaitons rassembler les idées afin de repenser les paradigmes dominants dans ces domaines et promouvoir les actions et solutions mises en œuvre.

## 2. Critères de l'appel à propositions

### Caractéristiques générales des projets

**Type de structure :** Le présent appel à propositions est ouvert à **toute structure sans but lucratif** (communautés locales organisées, associations, ONG, structures représentatives, universités, instituts de recherche, syndicats...).

Nous donnons la priorité à des propositions émanant directement des populations locales concernées ou d'organismes travaillant directement avec elles.

Les candidats doivent être chargés de la mise en œuvre de l'action proposée et ne pas se limiter au rôle d'intermédiaire.

**Lieu d'intervention :** **aucune restriction** (France comprise).

**Durée du projet :** **de 6 mois à 18 mois.**

**Domaines d'action :** **la sensibilisation, l'information, le plaidoyer, le renforcement de capacités, le travail juridique, la recherche, les activités et initiatives terrains, ou encore la mise en place/renforcement de systèmes de gestion, de gouvernance, de mode de vie et d'habitat, pour la préservation de la ressource en eau et de son accès.**

Quels que soient les types d'activités que le projet soumis prévoit, les actions devront obligatoirement inclure les relations existantes entre l'eau et le climat.

Nous ne soutenons pas de projets purement techniques ou scientifiques, ni purement écologiques ou environnementaux, l'humain doit être au cœur du projet (*cf.* par exemples les notions de droit à l'eau au travers du droit à l'accès à un logement décent, de justice environnementale, d'inégalités environnementales, de dépossession ou repossession des ressources naturelles par les populations...).

Les projets dont la finalité est la réalisation puis diffusion d'un film ou documentaire ne sont pas acceptés (les films ou documentaires ne sont acceptés que s'ils ne constituent qu'un volet du projet global).

#### Objectifs des projets :

- participer à la protection et la préservation du cycle local de l'eau
- promouvoir et mettre en place des pratiques et alternatives respectueuses de notre environnement, des ressources naturelles et intégrées au cycle local de l'eau;
- promouvoir un droit d'accès à l'eau, une utilisation et une gestion de l'eau participative, démocratique, transparente et durable ainsi que son caractère de bien commun ;
- défendre une gestion et utilisation durable des ressources naturelles ;
- encourager une prise en compte des aspects sociaux, dont la possibilité de chacun à choisir son lieu d'habitat incluant des standards décents, et environnementaux dans les choix politiques et économiques de développement.

#### Caractéristiques attendues sur le plan méthodologique :

- la **réponse à un besoin ou une aspiration** exprimés par les populations concernées par le projet ;
- **l'implication directe des populations** dans la définition et réalisation du projet ;
- la **cohérence du projet avec le contexte local et national** ;
- la cohérence entre le financement, le calendrier, les acteurs engagés et la capacité locale pour le pilotage et la gestion du projet (**faisabilité du projet**) ;
- le **souci d'évaluation** du projet
- la **volonté de valorisation de l'expérience**
- **notamment à travers la production de supports audiovisuels**

#### Les critères de sélection des projets :

La sélection des différents projets reçus se fera sur la base de cinq critères de sélection :

- **La pertinence** (pertinence par rapport aux principes et valeurs défendus par France Libertés, par rapport aux critères attendus dans cet appel à propositions et ; par rapport aux besoins et aspirations des populations concernées par le projet et au contexte local) : 25 points
- **La capacité opérationnelle et financière du candidat et de ses partenaires, le rapport coût-efficacité et le budget** : 25 points
- **La méthodologie de projet** : 20 points
- **L'impact visé** : 20 points
- **La valorisation proposée (outils de communication)** : 10 points.

### **3. Aspect financier**

#### Subvention accordée

La subvention demandée devra se situer entre **8000 et 12000 euros**.

La subvention ne devra pas dépasser 80 % du coût total du budget prévisionnel du projet soumis.

### Critères budgétaires

Un apport financier minimum de 5% du coût total du budget prévisionnel du projet doit être apporté par le candidat porteur de projet.

Les coûts indirects (les coûts administratifs du candidat et de ses partenaires) sont acceptés pour un montant n'excédant pas 7 % du total des dépenses directes du budget prévisionnel du projet.

La valorisation du bénévolat et les apports en nature de l'organisation candidate sont acceptés, dans la limite de 25 % du coût total du budget prévisionnel du projet.

Les dépenses éligibles sont celles qui peuvent être comptabilisées et justifiées et qui sont directement liées au projet et nécessaires à sa mise en œuvre.

### Versement de la subvention

Un **premier versement**, correspondant à **70 %** de la subvention, sera effectué aux porteurs de projet sélectionnés après signature de la convention avec France Libertés. Le **solde** sera versé à la fin de l'action, **après justification de l'intégralité des dépenses et validation du rapport final**, établi selon le format demandé. Ces modalités de versement seront davantage précisées dans les conventions de partenariat.

La subvention devra être enregistrée dans les comptes des porteurs de projet sélectionnés. Une copie de la comptabilité pourra être demandée.

## **4. Modalités de réponse**

### Calendrier de l'appel à propositions

Les dossiers de candidature seront acceptés au plus tard le **26 octobre 2018** à minuit (heure française). Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas étudié.

Une première sélection de projet sera publiée le **3 décembre 2018**. Les conventions de partenariat seront mises en œuvre suite à cette publication.

Une seconde sélection de projet sera publiée en **Mars 2019**. Les conventions de partenariat seront mises en œuvre suite à cette publication.

### Candidater

Pour que votre candidature soit prise en compte, vous devez nous faire parvenir :

- le **dossier de candidature complété**, qui ne devra pas excéder **15 pages** (Times New Roman 12pt ou Arial / Calibri 11pt) hors annexes,

- **les documents complémentaires demandés** (*cf.* liste dans le dossier de candidature) à **joindre en annexe.**

Les documents seront rédigés **en français, espagnol ou anglais.**

L'ensemble de ces documents sont à envoyer en version électronique uniquement à l'adresse suivante : **justine.richer@france-libertes.fr**

L'objet du mail devra être composé comme suit : **nom de l'association – candidature – n°** (le numéro sera ajouté dans le cas où plusieurs envois seraient nécessaires pour candidater du fait des annexes par exemple).

## **5. Modalités de suivi**

Le porteur de projet sélectionné s'engage à rendre compte de l'état d'avancement du projet par **l'envoi de courriels sur une base régulière** et à **transmettre un rapport final** selon les termes de la convention.

La production de photos et de petits films vidéo ainsi que les documents et outils de communication viendront agrémenter les comptes rendus mensuels et le rapport final.